



Séance du 22 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 15 juillet 2024
Date d'affichage : 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – S. LAMBERT – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/07/64

Acquisition parcelle AD 776

Dans le cadre du projet d'installation de la future chaufferie, il est proposé d'acquérir la parcelle AD 776 d'une superficie de 4 ares 83 au prix de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 3 voix CONTRE (M. KIFFER, Mme HOTTINGER et Mme TETOT procuration à M. KIFFER) et 2 ABSTENTIONS (M. IPPONICH et Mme HEQUET procuration à M. IPPONICH) et 17 voix POUR :

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir la parcelle AD 776 d'une superficie de 4 ares 83 centiares pour un montant de 10 000 €,
- **PRECISE** que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE